

HONFLEUR



VILLE DE HONFLEUR

FÊTE DE LA
MUSIQUE
21 JUIN

1

ON 2022

FÊTE DE LA MUSIQUE A HONFLEUR

MARDI 21 JUIN 2022

Formulaire d'inscription

à retourner **au plus tard le vendredi 15 mai 2022**

à l'adresse suivante :

par mail : spectaclesetmanifestations@ville-honfleur.fr

OU PAR COURRIER : MAIRIE DE HONFLEUR
SERVICE SPECTACLES ET MANIFESTATIONS
Place de l'hôtel de ville- 14600 HONFLEUR
RENSEIGNEMENTS : 0231818836



Merci de bien vouloir écrire lisiblement

🎵 **Coordonnées du groupe**

Nom du groupe

Style musical

Musique acoustique Musique amplifiée Musique enregistrée Musique électronique

Nom du contact

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Portable

E-mail@

Site internet / Facebook / Lien (son ou vidéo)

Vous pouvez joindre également des fichiers par mail.

Autres contacts du groupe

🎵 **Le groupe :** (composition et plan de scène à détailler sur la fiche jointe)

Nombre de musiciens / danseurs / chanteurs :

Préciser si des musiciens jouent dans d'autres groupes pour la Fête de la Musique et lesquels :

Le groupe s'est-il déjà produit en public ? OUI NON

Si oui, citer quelques références :

Le groupe serait-il disponible pour se produire en après-midi : OUI NON

si oui préciser la tranche horaire :

🎵 **Disponibilités du groupe :**

Horaires de disponibilité (de 18h à minuit)	deh..... àh.....
Durée de prestation souhaitée (à titre indicatif)	
Observations	

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par la mairie de Honfleur dont les finalités sont de traiter votre inscription et vos demandes ainsi que de vous transmettre des informations relatives aux événements culturels. Seuls les services habilités de la mairie et nos sous-traitants techniques ont accès à vos données.

Vos données ne font l'objet d'aucune cession, ni concession, à des tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire au traitement de votre demande et au suivi de votre relation avec la mairie de Honfleur, puis toute la durée des prescriptions légales applicables en cas de litige. Conformément à la réglementation relative à la protection des données (RGPD et Loi Informatique et Libertés), vous disposez, sous certaines conditions, des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité. Ces droits peuvent être exercés par courrier électronique à spectaclesetmanifestations@ville-honfleur.fr ou par courrier à Mairie de Honfleur services spectacles et manifestations place de l'hôtel de ville 14600 Honfleur et ce, en justifiant de votre identité. Pour plus d'informations sur la gestion de vos données, vous pouvez consulter notre Politique de Confidentialité sur simple demande.

CHARTRE FIXANT LES CONDITIONS DE PARTICIPATION DES MUSICIENS A LA FÊTE DE LA MUSIQUE A Honfleur LE MARDI 21 JUIN 2022

En 1982, à l'initiative de Jack Lang, Ministre de la Culture et de la Communication, et de Maurice Fleuret, Directeur de la Musique et de la Danse, la Fête de la Musique est lancée le 21 juin, jour du solstice d'été, nuit païenne se référant à l'ancienne tradition des fêtes de la Saint-Jean.

« Faites de la musique, Fête de la Musique », la formule mobilise des musiciens professionnels et amateurs représentant tous les genres musicaux, pour des concerts gratuits reposant **sur le principe du bénévolat**.

La gratuité des concerts, le soutien de la SACEM, le relais des médias, l'appui des collectivités territoriales et l'adhésion de plus en plus large de la population allaient en faire, en quelques années, une des grandes manifestations culturelles françaises, puis internationales à partir de 1985.

Vous êtes donc invité à prendre connaissance des conditions d'organisation et à vous engager pour sa réussite aux côtés de la Ville de Honfleur dans l'esprit originel de la Fête de la Musique : **gratuité des concerts, spontanéité, découverte et diversité des musiques**. La Ville d'e Honfleur vous remercie d'avance pour votre participation et compte sur votre engagement pour que la Fête de la Musique 2022 connaisse cette année encore le succès des années précédentes.

LES CANDIDATURES

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **vendredi 15 mai 2022**.

Le dépôt du formulaire ne vaut pas inscription. Le nombre de musiciens retenus sur les scènes coordonnées par la Ville de Honfleur sera en fonction des places disponibles et des moyens techniques, les candidatures sont retenues dans la mesure du possible.

Toute candidature incomplète pourra être refusée.

Un courrier ou mail de confirmation d'inscription parviendra aux musiciens, avec les précisions concernant l'heure et le lieu de la prestation courant mai ou plus tard.

L'ENGAGEMENT DE LA VILLE

La Ville met à disposition :

- son domaine public
- l'équipement, l'alimentation électrique et la sonorisation de certains lieux

et assure également :

- la coordination générale de la Fête (service spectacles et manifestations 0231818836)
- la réalisation et la diffusion du programme des concerts.

La Ville se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'événement en fonction du contexte sanitaire si nécessaire.

VOTRE ENGAGEMENT ET CELUI DES MUSICIENS DE VOTRE GROUPE

- **Le respect de votre engagement :** en cas d'absence sans justification valable (maladie, accident...) le soir de la Fête, vous ne serez pas prioritaire pour les inscriptions les années suivantes.
- **Le respect du cadre d'organisation.**
- **Le lieu :** les musiciens ne peuvent choisir le lieu de concert. Le programme est établi en fonction des conditions techniques et dans un souci de coordination.
- **Les horaires** du début et de fin de Fête sont fixés par décision municipale en fonction des sites musicaux ; il vous est impérativement demandé de respecter le créneau horaire qui pourra vous être proposé. Pour les groupes de musiques amplifiées, des balances seront proposées dans la mesure du possible.
- **La coordination des concerts** d'une même scène **sera assurée par le sonorisateur ou une personne référente.**
- Les participants s'engagent à ne pas tenir de propos injurieux, incitant à la violence ou s'apparentant à du prosélytisme religieux.

ASSURANCE

Les personnes se produisant sur des podiums le font sous leur propre responsabilité. La Ville de Honfleur ne saurait être responsable d'un quelconque incident relatif à l'utilisation du podium mis à leur disposition pour cette soirée. La Ville décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou casse du matériel qui est sous le contrôle du groupe durant la Fête de la musique. A l'identique, aucune assurance n'est prise concernant les artistes qui se produisent librement et bénévolement ce jour.

Je soussigné....., déclare avoir pris connaissance des conditions de participation à la Fête de la Musique 2022 et m'engage à les respecter.

Fait à Honfleur, le

Signature :

FÊTE DE LA MUSIQUE 2022 - FICHE TECHNIQUE POUR LES GROUPES

NOM DU GROUPE	
Le groupe a-t-il un référent technique ? Si oui, coordonnées (nom, téléphone)	OUI <input type="radio"/> NON <input type="radio"/>
Le groupe dispose-t-il de ses propres micros ?	OUI <input type="radio"/> NON <input type="radio"/>
Le groupe dispose-t-il de sa propre sono ? Dans ce cas indiquer la puissance électrique nécessaire.	OUI <input type="radio"/> NON <input type="radio"/>
Si oui, est-il disposé à la partager ?	OUI <input type="radio"/> NON <input type="radio"/>

Mon groupe dispose d'une fiche technique : **merci de la joindre au dossier.**

Mon groupe ne dispose pas de fiche technique : **merci de compléter précisément la partie suivante**

INSTRUMENTS	A sonoriser ? (oui ou non)	Observations
pour la batterie indiquer le nombre de fûts nécessaires		

Nombre de retours son souhaités :

Besoins en matériel (chaises, table, lumière...)

PLAN DE SCÈNE détaillé (indiquer le positionnement des instruments, amplis, micros, retours, alimentation ...)

**NOTA IMPORTANT : Les amplis ne sont pas fournis par la Ville.
Les besoins techniques des groupes seront pris en compte dans la mesure du possible.**